

Dans le cadre de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat, le Conseil d'administration a reçu la notification suivante en date du 30 août 2016 de la part de KORYS S.A.

Etablissements Fr. Colruyt S.A.
Att. Conseil d'Administration
Edingensesteenweg 196
1500 HALLE

Halle, le 29 août 2016

Concerne: *Communication d'un accord d'action de concert en vertu de l'art. 74 de la Loi du 1^{er} avril 2007 Actualisation.*

Messieurs,

En application de l'article 74 § 7 de la Loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "Loi"), nous vous avons communiqué le 18/02/2008 qu'au 1er septembre 2007, plusieurs parties agissant de concert détenaient conjointement plus de 30 % des titres avec droit de vote émis par la S.A. Etablissements Fr. Colruyt (la "Société").

Veuillez trouver ci-après une actualisation au 29/08/2016 des différentes participations conformément à l'article 74 § 8 de la loi précitée.

La présente notification vous est envoyée au nom et pour compte de toutes les parties agissant de concert.

Les parties concernées par l'action de concert et leur participation respective sont les suivantes:

Korys SA	68.263.905
Rebelco SA	7.780.000
Etablissements Fr. Colruyt SA	2.243.808
Anima SA	1
Herbeco SA	1
Farik SA	1
La fondation de droit suisse Stiftung Pro Creatura	149.605
Impact N.V.	70.000
Des personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3% des titres avec droit de vote de la société)	9.111.408

La S.A. Etablissements Fr. Colruyt est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la Loi.

Le nombre d'actions concernées par l'action de concert s'élève donc à 87.618.729, soit 58,56 % des actions émises de la Société au 29 août 2016 (149.609.386).

Chaîne des entreprises contrôlées :

- La S.A. Etablissements Fr. Colruyt est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin.
- Korys S.A. est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin.
- La fondation de droit suisse Stiftung Pro Creatura et Impact S.A. sont contrôlées par des personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3 % des titres avec droit de vote de la Société)
- Rebelco S.A. est une filiale à 100% de Sofina S.A.

Toutes les informations mentionnées dans cette lettre concernent la situation au 29 août 2016.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Les parties à l'accord d'action de concert:

la SA KORYS, également au nom des parties à l'action de concert

Jef Colruyt,
Président du Conseil d'Administration